

Titre : Espaces de bureau temporaires en cas d'urgence

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) a besoin d'espaces de bureau en cas d'urgence entièrement équipés et qui peuvent être utilisés moyennant un préavis très court (< 24 heures). Ils doivent pouvoir accueillir jusqu'à 60 employés du BSIF issus de toutes les grandes villes canadiennes (ou les municipalités avoisinantes) où le BSIF a actuellement un bureau (Vancouver, Toronto, Ottawa et Montréal). Le PAC a pour but de communiquer l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ce service à Regus Workplace Recovery. Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de démontrer qu'ils sont capables de répondre aux exigences définies dans le présent préavis, en présentant un énoncé des capacités pendant la période d'affichage de 15 jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé des capacités pendant la période d'affichage de 15 jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera le processus d'appel d'offres complet en ayant recours soit au service des appels d'offres électronique du gouvernement, soit au moyen traditionnel, afin d'attribuer le contrat.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé des capacités répondant aux exigences définies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- Capacité à fournir à court terme (moins de 24 heures) des locaux entièrement fonctionnels pour un maximum de 60 employés du BSIF issus de toutes les villes canadiennes (ou les villes ou municipalités environnantes) où le BSIF a un bureau (Vancouver, Toronto, Ottawa et Montréal) au cas où un autre lieu de travail s'avérerait nécessaire en temps de crise.
- Si le BSIF a besoin d'utiliser des espaces de bureau en cas d'urgence, ceux-ci doivent être mis à sa disposition exclusive pendant 30 jours consécutifs au maximum.
- La répartition des places sera la suivante : 10 places assises à Vancouver et 10 places assises à Montréal, 20 places assises à Toronto et 20 places assises à Ottawa.
- Les bureaux en cas d'urgence doivent être entièrement meublés, sécurisés, accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an, munis de services Internet de qualité professionnelle, de cuisines et d'aires de repos, d'un salon d'affaires, de salles de réunion, de services de copie, d'impression et de numérisation sur place. Ils doivent être garantis et disponibles au besoin.
- Le fournisseur doit disposer d'au moins trois sites et emplacements différents dans toutes les villes et municipalités environnantes où le BSIF a actuellement des bureaux, afin d'offrir au

BSIF une souplesse maximale pour déterminer, au moment voulu, quels lieux de travail en temps de crise conviennent le mieux aux besoins.

- Le fournisseur doit être disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an pour permettre au BSIF d'accéder rapidement aux lieux de travail en temps de crise.
- Dans le cadre de la prestation des services prévus par le contrat, les locaux de l'entrepreneur devront s'aligner sur les politiques, processus et pratiques établis du BSIF et du gouvernement du Canada (GC), tels que :
 - Politique sur la sécurité du gouvernement
 - *Loi canadienne sur l'accessibilité*
 - Lois provinciales pertinentes en matière d'accessibilité

4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) OU Accord sur le commerce intérieur (ACI)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)

5. Justification du fournisseur présélectionné

Le fournisseur présélectionné (Regus Workplace Recovery) a la capacité de fournir au BSIF les lieux de travail en temps de crise requis, tels que décrits dans les critères ci-dessus au point 3, et aucun autre fournisseur identifié au Canada ne peut fournir les services requis.

6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour cet achat : paragraphe 6(d) – « une seule personne est capable d'exécuter le marché ».

7. Titre de propriété intellectuelle

Non pertinent

8. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est d'une durée de cinq (5) ans.

9. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur totale du contrat est estimée à **269 166 CAD (taxes incluses)**.

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

**Regus Workplace Recovery
15305 Dallas Parkway
12^e étage
Addison, TX 75001**

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui se considèrent comme entièrement qualifiés et qui sont disposés à satisfaire aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé des capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du

présent préavis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

12. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation des énoncés des capacités sont le 19 juin 2023 à 14 h (HE).

13. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Aleksandra (Sacha) Green (*she/her/elle*)

Agente principale des marchés | Senior Contracting Officer

Approvisionnement et marchés | Procurement and Contracting

Bureau du surintendant des institutions financières Canada | Office of the Superintendent of Financial Institutions

255, rue Albert, 12^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H2

Adresse courriel : contracting@osfi-bsif.gc.ca